

TAXE DE SEJOUR – A compter du 1^{er} janvier 2015

Non du propriétaire :

Adresse de la location :

Type d'établissement et catégorie :

Mois :

	PLEIN TARIF			TARIFS REDUITS			TOTAL	Nombre de personnes exonérées	Motif d'exonération
	Nombre de personnes	Nombre de nuitées	Montant	Nombre de personnes	Nombre de nuitées	Montant			
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									
13									
14									
15									
16									
17									
18									
19									
20									
21									
22									
23									
24									
25									
26									
27									
28									
29									
30									
31									
TOTAL									

TARIF APPLICABLE : ✎ le montant de la taxe de séjour au réel sera de 0,30 € par jour et par personne et ce quelque soit le type d'établissement ou le type de terrain d'hébergement de plein air

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations contenues dans cet état.
 À HIREL, le

Signature